



COMPTE-RENDU DES REPONSES AUX QUESTIONS POSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Pourquoi maintenez-vous le droit de vote double et les mesures anti-OPA ?

Les droits de vote double existent depuis que Bouygues est entré en bourse en 1969. Tous les actionnaires entrés au capital de notre société en sont informés. Il n'est pas dans notre intention de les supprimer. Depuis trente ans, je soutiens une vision du capitalisme qui respecte un certain nombre de valeurs morales. Les conséquences d'une OPA sur une entreprise peuvent être dramatiques ; nous ne souhaitons pas favoriser pas ce genre d'opération. Et nous continuerons d'utiliser tous les moyens qui permettent d'assurer la pérennité de notre Groupe.

2. Pensez-vous être sollicité pour la rénovation de Notre Dame de Paris ?

Comme beaucoup, nous avons été très touchés par ce tragique incendie, et très admiratifs du travail des pompiers. Cette catastrophe a suscité un grand élan de générosité en France et dans le monde. Notre-Dame est un lieu de culte mais aussi un joyau du patrimoine mondial et un atout touristique considérable pour Paris et pour la France. L'objectif de M. Macron est une reconstruction dans les cinq ans. Nous avons offert notre aide de deux manières : à titre individuel avec Olivier Bouygues au travers d'un don personnel et avec Bouygues Construction qui a souhaité proposer un mécénat de compétence. Nous avons déjà été à l'origine de ce type de mécénat avec la rénovation de l'Hôtel de la Marine. Nous avons un savoir-faire reconnu en matière de rénovation de monuments historiques. Nous sommes à la disposition des autorités compétentes.

3. Vous avez dit que vous céderiez vos actions Alstom à l'issue du rapprochement avec Siemens. L'opération ne s'étant pas réalisée, quelle est désormais votre décision ?

L'interdiction par la Commission européenne du rapprochement entre Alstom et Siemens est une décision que je trouve absurde, incompréhensible. En Chine, les numéros 1 et 2 du ferroviaire ont été rapprochés. Il faut changer cette politique européenne.

Nous avons expliqué qu'en cas de fusion, notre statut changerait puisque nous passerions de premier actionnaire avec 28 % du capital à 14% et que nous n'aurions plus de membres au conseil d'administration. Nous aurions alors eu vocation à vendre notre participation.

En l'absence de fusion, nous restons dans notre position initiale, avec deux sièges au conseil d'administration et une participation de 28 %. Le carnet de commandes d'Alstom est très bon et les perspectives excellentes. Notre rôle est de soutenir la nouvelle stratégie d'Alstom.



4. Quelle est la position de vos deux administrateurs chez Alstom sur le versement d'un dividende exceptionnel par Alstom ?

Concernant notre position sur le versement d'un dividende exceptionnel par Alstom, nous respecterons la confidentialité des débats du conseil d'administration.

5. Chez Bouygues, les mandats de huit administrateurs arrivent à échéance cette année. Pourriez-vous échelonner les mandats pour éviter un tel pic ?

Il y a effectivement cette année un pic dans le renouvellement des administrateurs. La durée des mandats est fixée par les statuts. Nous allons réfléchir à la question.

6. Pouvez-vous réagir à l'intérêt de la justice pour le chantier de Balard ?

Nous ne commentons pas les instructions judiciaires en cours. Sachez que je suis personnellement engagé depuis trente ans sur tous ces problèmes d'éthique.